

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### ▪ **Il est OBLIGATOIRE de :**

- D'utiliser le gîte conformément à sa destination : l'hébergement.
- De respecter :
  - Le caractère paisible du gîte.
  - La vie en communauté.
  - Le silence après 22H.
  - La propreté des locaux.
  - Le matériel mis à votre disposition.
  - L'environnement extérieur.
- De nettoyer les chambres, les pièces communes, la vaisselle, durant l'occupation des locaux et lors de la restitution de la location.
- De signaler immédiatement toute détérioration.
- De protéger les matelas avec des draps ou duvets et les oreillers avec des taies.

### ▪ **Il est INTERDIT de :**

- De fumer dans le gîte et d'utiliser des bougies, allumettes ou encens.
- D'introduire des animaux dans le gîte.
- De se réunir pour faire la fête.
- De troubler le voisinage.
- D'accrocher de la décoration aux murs.
- De bloquer les issues de secours.
- De toucher aux armoires électriques.
- De brancher des appareils dépassant la puissance autorisée.
- D'utiliser tout moyen de chauffage ou cuisson non prévus dans les installations.

### ▪ **AVANT DE PARTIR, merci de :**

- Vérifier l'état de propreté général du gîte et des chambres (*produits d'entretien, balai, sont à votre disposition. Si le gîte n'est pas propre ou si des dégradations sont constatées à l'état des lieux, la caution sera partiellement ou entièrement retenue*).
- Jeter les ordures dans les containers prévus à cet effet.
- Vérifier que les lumières et robinets sont bien fermés.
- De baisser le chauffage (position 1).
- De s'assurer que les issues et fenêtres soient bien fermées.

### ▪ **RAPPEL :**

- Nous vous rappelons que seuls les groupes d'un nombre égal à 30 personnes peuvent prétendre à être les seuls occupants du gîte. Dans le cas contraire, vous êtes tenus de partager les lieux avec d'autres personnes. (D'où la possibilité, dans certains cas de partager sa chambre avec une ou des personnes étrangères).
- Le non respect de ce règlement entraînera l'exclusion du ou des locataire(s) et donc la nullité du contrat de location signé.
- Le gîte décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.